

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M A MAHON, M M LOMBARD et M F HUMBERT représentés.

Questions diverses :

Projet de crèche sur la commune de Rémuzat . Une réunion est prévue le 25 janvier à Rémuzat avec la responsable de la Caisse d'Allocations Familiales et des élus des deux cantons.

Traverse : Le 2^{ème} Adjoint donne le compte rendu des travaux de la 2^{ème} tranche dans la grande rue en direction de Die et sur la Genine, qui devraient débiter fin février. Les mobiliers urbains ont été choisis. Les bas des façades de la grande rue seront repris au printemps.

Pont dit « de Benoit » : Une entreprise propose une technique plus rapide, une comparaison sera faite avec les autres propositions. Le Maire s'est rendu avec le 2^{ème} Adjoint sur le site avec cette entreprise. La DDE fera l'estimation de l'accès provisoire à créer (déviation pendant les travaux) en amont du pont entre la RD 61 et le camping « Benoit » en tenant compte des contraintes MISE (Mission Inter-Services de l'Eau). Ce complément d'estimation sera ensuite transmis au Conseil Général pour une demande de subvention exceptionnelle.

Syndicat d'Initiative : Le Maire donne lecture d'une lettre adressée par le Président faisant état du bilan de l'année écoulée et des projets pour 2005. Le Syndicat d'Initiative pourrait être transformé en Office de Tourisme de la Vallée de l'Oule.

Le Conseil Municipal apporte son soutien et encourage les membres du Syndicat pour leurs projets et leurs activités.

Cloches de l'église : La société Paccard qui a un contrat d'entretien avec la commune, propose une mise aux normes de l'armoire électrique de l'horloge. Les travaux de mise en sécurité seront effectués lors de la prochaine intervention de la société.

Maison Urtin : Le Maire a participé à une réunion avec l'architecte des Bâtiments de France. Cette maison est classée depuis 1989 dans sa totalité (jardin, extérieur, intérieur). Les Bâtiments de France pourraient mettre en demeure les propriétaires de refaire la façade, suite à la demande du Maire.

Plan d'eau : Le 1^{er} Adjoint donne le compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical du Pas des Ondes. Un cahier des charges a été défini pour une étude qui sera effectuée dans les prochains mois pour le développement du site. Le financement de cette opération sera pris en charge par le département, la région et le programme Leader+ (Europe).

Services publics : Le Maire fait le point et indique qu'il participera à la manifestation à la gare de Luc le 19 février.

Associations : Une journée des Associations aura lieu le 19 février dont les bénéfices seront reversés aux sinistrés de l'Asie du Sud.

Colis de Noël : Le Maire fait part des remerciements reçus des personnes du 3^{ème} âge, des vœux reçus et des réactions favorables au bulletin communal. Il remercie le Centre d'Action Sociale pour la confection des colis du 3^{ème} âge et la commission du bulletin communal pour le travail effectué.

DELIBERATIONS

Poste d'Agent Administratif : Le Maire rappelle que l'emploi actuel est de 30 heures et que les aides ont été supprimées en 2004. Cet agent assurera également le remplacement de la secrétaire de Mairie pendant ses congés. Il n'y aura pas de dépense supplémentaire pour la commune. Le Maire rappelle que la commune assure tout en régie (eau, assainissement, camping...) ce qui crée un important travail supplémentaire et que cet emploi est indispensable. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent Administratif à 21 H hebdomadaires afin de pérenniser le Contrat Emploi Consolidé affecté au secrétariat arrivant à échéance au 1^{er} avril.

Eclairage public entrée sud du village et route de Luc : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme s'élevant à 46 000€ et subventionné à 40%.

Aide humanitaire : Le Maire propose de verser par l'intermédiaire du Centre d'Action Sociale une aide humanitaire d'urgence pour l'Asie du Sud. Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide de verser la somme de 800 € au profit de la « Croix Rouge Française » et de verser également la somme de 200 € au profit de « Pompiers sans Frontières ».

Amendes de police : Le Maire informe le Conseil du produit des amendes de police à recevoir du département. Cette somme sera utilisée pour l'achat du matériel urbain de la traverse du village afin d'assurer la sécurité des piétons (pose de barrières, de signalisation horizontale).

SEANCE DU 17 FEVRIER 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M D MONNIER, M M LOMBARD et M F HUMBERT représentés.

Centre de Loisirs Sans Hébergement « Lou Galapian » : Le Maire donne la parole à une Conseillère et la Directrice du Centre de Loisirs fait état des projets d'animation du Centre :

Vacances de Pâques : un séjour de une semaine dans l'Ain pour un stage « accrobranches » ou un séjour à Uzès avec visites de plusieurs sites. Le choix du séjour sera effectué après concertation des parents. Le Conseil donne son accord pour une participation financière de la commune de 1100 €

Vacances d'été : découverte de la peinture.

DELIBERATIONS :

Centre de loisirs sans hébergement : Le Maire rappelle que le centre de loisirs fonctionnera pendant les vacances de février. Vu le nombre d'enfants inscrits il propose au Conseil de recruter un animateur afin de suppléer la Directrice dans ses fonctions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un animateur suppléant.

Piscine/camping : Une Conseillère fait état des travaux effectués : des arbres ont été coupés autour de la piscine. 20 arbres seront plantés sur le terrain de camping, les arbres morts et dangereux seront abattus. Un câble électrique a été cassé, les démarches sont entreprises pour effectuer la réparation.

Le Maire informe que d'autres devis ont été et seront établis pour la réfection de la piscine. Les dossiers de subvention pourraient être déposés pour 2006 auprès du département et de Jeunesse et Sports.

Pont du Clareau dit de Benoît : le Maire a rencontré Mme le Sous Préfet, la commune ne peut prétendre à des subventions (DGE) pour ce genre de travaux.

Travaux divers :

Le 2^{ème} Adjoint fait état des travaux :

-le volet roulant des toilettes de l'école a été remplacé.

-Un devis a été demandé pour la réfection de la toiture et des façades des toilettes de la place du Pont.

-Les bornes de la grande rue doivent être livrées prochainement.

-Un parking de 20 places est à l'étude sur le terrain communal de la Poste. Un Conseiller suggère d'étudier s'il est possible de créer quelques places de parking sur la route du Palis.

-Le devis a été reçu pour l'enfouissement des lignes téléphoniques à l'entrée sud, 14500 € resteraient à la charge de la commune.

Communauté des Communes du Diois : le Maire donne le compte rendu du débat d'orientation et des décisions qui ont été prises.

Plan d'eau : le Maire informe des subventions accordées par le département au Syndicat Mixte du Pas des Ondes. La part des communes adhérentes ne sera pas augmentée.

SNCF : le Maire et le Conseiller Général de Luc en Diois veulent rencontrer le Directeur Régional

pour que les engagements pris soient respectés.

Observatoire : une association serait intéressée pour installer un télescope sur la commune. Le Conseil est favorable à l'unanimité à l'étude de ce projet. Le Maire et le Directeur du Val d'Oule suivent le dossier.

Crèche de Rémuzat : le Maire informe le Conseil de la participation de La Motte au Comité de Pilotage.

Comité des Fêtes : le Maire indique au Conseil que le Comité souhaiterait accueillir de nouveaux membres et propose que chacun encourage le recrutement d'autres bénévoles pour des activités très importantes pour le village.

Le Maire informe le Conseil d'un rassemblement de motards Harley Davidson du 26 au 28 mars au centre du Val d'Oule. Le Conseil décide d'offrir un pot de bienvenue.

SEANCE DU 3 MARS 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M M LOMBARD représenté.

TRAVERSE :

Choix de l'entreprise pour les travaux d'éclairage public entrées Est et Sud : Le Maire informe le Conseil que suite à la consultation d'entreprises cinq dossiers ont été reçus dans les délais et une entreprise s'est excusée. Après ouverture des plis il ressort que l'entreprise PIRON est économiquement la plus avantageuse. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette entreprise pour l'exécution des travaux pour un montant de 20 781.25 €HT.

Aménagement esthétique des réseaux poste « La Motte » entrée Sud du village (éclairage public) : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté par le Maire et étudié par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour un montant global de 68 000 € (part communale 12 654.80 €) et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Enfouissement de la ligne téléphonique France Télécom sur la Genine : Le Maire rappelle au Conseil les travaux de la traverse et l'intérêt qu'il y aurait à enfouir en même temps la ligne téléphonique sur la Genine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux, dont le devis estimatif est de 19 353.94 €HT et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une

subvention auprès de M Jean BESSON, Sénateur de la Drôme, dans le cadre de la réserve parlementaire (soit 35 %).

Eclairage public des entrées Est et Sud : Le Maire rappelle au Conseil le projet d'éclairage public des entrées Est et Sud dont le devis estimatif s'élève à 23 500 €HT.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme finance à hauteur de 40 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention, auprès de M Jean BESSON, de 40 %, au titre de la réserve parlementaire.

Dotation Cantonale : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer les fenêtres des Ecoles ; le montant des travaux s'élèverait à 12 015.00 €HT, il convient également d'effectuer la réfection extérieure et l'aménagement des WC publics de la Place du Pont pour un montant de 3 309.00 €HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander pour ces travaux une subvention au Département sur la dotation Cantonale Patrimoine.

QUESTIONS DIVERSES :

Don au Centre d'Action Sociale : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition de la salle de conseil afin que le notaire puisse effectuer ses permanences. En remerciement, l'étude de Maître RIPERT a fait un don de 380.21 €

Observatoire : Le Maire et deux Conseillers informent le Conseil de l'état d'avancement de ce dossier et des réunions auxquelles ils ont assisté avec l'association concernée et le porteur du projet.

Centre de Loisirs « Lou galapian » : Le Maire informe de la forte participation des enfants au Centre de Loisirs qui a eu lieu pendant les vacances de février. Le prochain Centre s'organise du 18 au 22 avril dans l'Ain pour un stage « accro branches » et le nombre d'inscriptions maximums est déjà atteint. Les parents se sont déclarés très satisfaits pour la période de février.

Zonage assainissement et révision du POS (PLU) : Une journée de travail aura lieu le 18 mars avec une chargée d'urbanisme mise gratuitement à la disposition de la commune par la Communauté des Communes du Diois, à laquelle participeront le Maire et ses Adjoints. Ce travail doit permettre de déterminer ultérieurement avec le Conseil Municipal l'opportunité de réviser le POS (actuellement Plan Local d'Urbanisme) et de conduire en même temps le zonage d'assainissement (celui-ci étant déjà réalisé à 95 %).

Plan d'eau du Pas des Ondes : Le Maire, Vice président du Syndicat Mixte, informe le Conseil que le Comité Syndical se réunira à La Motte le 11 mars et choisira le bureau d'études qui étudiera

dans les prochains mois les possibilités de développement du site. Cette étude est entièrement financée par l'Europe et le Conseil Général de la Drôme.

Un Conseiller informe de l'avancement des travaux de la Via Ferrata de Chalancon du pas de l'Echelle.

SEANCE DU 24 MARS 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M A MAHON représenté.

Vote des comptes administratifs 2005 :

Conformément à la réglementation le 1^{er} Adjoint, présente les comptes administratifs 2004 de la commune, du service eau et assainissement, du centre d'action sociale et de la caisse des écoles. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2005 :

Suite à la commission des finances du 15 mars le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1.17 % sur la totalité du produit fiscal attendu réparti sur toutes les taxes soit 6.97 % pour la taxe d'habitation (au lieu de 6.83 % en 2004), 11.01 % sur le foncier bâti (au lieu de 10.79 % en 2004), 83.48 % sur le foncier non bâti (au lieu de 81.83 % en 2004) 10.28 % sur la taxe professionnelle (au lieu de 10.08 % en 2004). Cette augmentation permettra à la commune de percevoir 1500 € de plus qu'en 2004 sans compenser l'inflation.

Vote des budgets 2005 :

Le Maire présente les budgets pour 2005 :

Commune :

investissement dépenses et recettes 868 083 €
fonctionnement dépenses et recettes 487 704 €

Centre d'action sociale :

fonctionnement dépenses et recettes 5660€

Caisse des écoles :

fonctionnement dépenses et recettes 5 954 €

Service eau et assainissement :

investissement dépenses et recettes 94 895 €
fonctionnement dépenses et recettes 255 357 €

Les taux d'imposition et les budgets sont adoptés à l'unanimité. Les subventions accordées aux associations sont reconduites pour 2005 auxquelles est rajoutée une subvention à l'association « Le Tambourinaire ».

Augmentation du prix du M3 d'eau :

Le Maire informe le Conseil de l'augmentation de la contre valeur antipollution de 0.16 € reversée à l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal décide par 10 voix et 1 abstention d'augmenter en conséquence le prix du m³ d'eau de 0.16 € et de le porter ainsi à 0.66 € pour 2005 sans compenser l'inflation.

Aménagement esthétique route de Luc :

Le 2^{ème} Adjoint explique au Conseil qu'il

conviendrait d'enfourer les lignes et enlever deux poteaux en béton à la sortie du village. Ces travaux pourraient être effectués avec ceux de la traverse. La part communale s'élèverait à 4400 € TTC au maximum. Le Conseil accepte à l'unanimité ces travaux.

Centre de loisirs « Lou Galapian » :

Une Conseillère expose les projets des activités du centre pour les vacances de Pâques et d'été. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs pour les activités du 18 au 22 avril et autorise le Maire à recruter un animateur supplémentaire.

Le Conseil donne un accord de principe sur le fonctionnement du centre durant l'été 2005.

Le Maire rappelle au Conseil qu'un brevet de surveillant de baignade pour l'encadrement des baignades en centres de vacances et de loisirs pour mineurs est obligatoire. Il conviendrait que la Directrice du centre de loisirs, suive une formation afin d'obtenir ce brevet. Le coût de cette formation s'élève à 160 € Le Conseil accepte à l'unanimité.

Tarifs camping, piscine et tennis :

Les membres de la commission du camping font état des travaux effectués (40 arbres plantés et 5 coupés aux abords de la piscine) et proposent au Conseil les nouveaux tarifs 2005. Le Conseil les accepte à l'unanimité. Compte tenu de la fermeture de la pataugeoire, le Conseil décide de la gratuité de la piscine pour les enfants de moins de 5 ans, ces enfants devront être accompagnés par un adulte.

QUESTIONS DIVERSES :

Le 1^{er} Adjoint informe le Conseil que la subvention du Département concernant l'opération façades est reportée jusqu'au 31/12/05.

Communauté des Communes du Diois : Le Maire et le 1^{er} Adjoint donnent le compte rendu de la dernière réunion et informent d'une réunion cantonale le 11 avril.

SEANCE DU 14 AVRIL 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M.M. M LOMBARD, F HUMBERT et D MONNIER représentés.

Le Maire remercie M HENRY, juriste du Département, de sa présence et lui donne la parole au sujet du renouvellement de la location du bâtiment du Val d'Oule. M HENRY présente au Conseil la procédure pour délégation de service public : la structure relève du domaine public d'où la nécessité d'engager ce genre de procédure. Il explique les différentes étapes et les délais à respecter.

Emprunt pour les travaux de la Traverse :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 220 000 € sur 20 ans ainsi qu'un emprunt relais de 45 000 € pour financer la TVA sur deux ans.

Contrat Enfance :

Un Contrat Enfance, dispositif contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales et soutenant la mise en œuvre d'une politique d'action sociale en direction des enfants de moins de 6 ans, est en cours depuis 1997 sur la Communauté des Communes du Diois (CCD).

Il permet à chaque commune signataire et assurant le soutien à une action développée sur son territoire d'obtenir une aide de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 58 % des dépenses nouvelles de fonctionnement.

Dans ce cadre, l'engagement financier que la commune de La Motte apporte pour l'organisation et le fonctionnement du centre du loisirs municipal pour l'année 2005 pourrait être éligible à l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Un dossier est en cours d'instruction. Le Conseil, à l'unanimité, acte les engagements ci-dessus qui préfigurent au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté des Communes du diois et les Communes signataires et autorise le Maire à signer le Contrat Enfance pour l'année 2005, ainsi que tous les documents s'y reportant.

Modification des statuts de la Communauté des Communes du Diois :

Le Conseil à l'unanimité approuve la modification des statuts relative à l'intérêt communautaire ainsi que la modification relative au Martouret suite aux décisions du Conseil Communautaire.

Le Maire fait part d'une journée organisée à Die concernant le rapport d'activité 2004 de la Communauté des Communes du Diois au domaine du Martouret, les Conseillers sont invités à y participer.

Travaux d'électrification rurale :

Le Délégué informe le Conseil des travaux d'extension de réseau pour alimenter l'habitation de M VIVIER. La part communale suivant le devis s'élèverait à 957 € et M VIVIER s'est engagé à rembourser cette part à la commune.

Voyage scolaire :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école maternelle effectuera un voyage scolaire du 22 au 24 juin 2005 à Lus La Croix Haute. La participation communale s'élève à 30 € par enfant soit 300 € pour la commune de La Motte. Le Conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Traverse : la circulation sera interrompue pour les

poids lourds du 25 avril au 8 mai. Les caniveaux seront repris. Les travaux se poursuivront comme prévu sur la route de Luc. Le critérium du Dauphiné Libéré pourra passer le 10 juin (sprint à l'entrée sud).

Fonctionnement du secrétariat : Le Maire évoque devant le Conseil la surcharge de travail du secrétariat due :

-aux importants travaux en cours sur le village et aux nombreux projets,

-à la réduction de temps de travail de Melle BERARD suite la fin de l'emploi aidé (passage de 30h à 21h hebdomadaires),

-aux nombreuses charges assurées par la mairie pour l'accueil du public (médecins du travail, psychologue scolaire, éducatrice, réunions, tourisme, camping, MSA, Notaire) qui en font un véritable point public.

-à l'accroissement continu des charges administratives.

Il demande à chacun de faire un effort pour faciliter le travail du secrétariat et le respect de la confidentialité, notamment en frappant et en attendant d'être autorisé à rentrer et évitant de se réunir dans le secrétariat. Les utilisations des locaux doivent être demandés à l'avance pour améliorer l'organisation. Les horaires de fermeture au public doivent être respectés : ils permettent aux secrétaires de traiter principalement les dossiers de la commune.

Rives de l'Oule :

Des travaux seront réalisés au quartier de la Pattaque, en liaison avec la commune de Cornillon sur Oule, afin de protéger de l'érosion le collecteur des égouts.

Assurance de la commune :

Le contrat global de la commune a été toiletté avec le responsable régional.

Voirie :

Le 2^{ème} Adjoint donne le compte rendu des programmes de voirie communale et de l'entretien des chemins pour 2005.

La réunion concernant la consultation d'entreprises pour la voirie 2005 (goudronnage) a eu lieu en présence des Maires des communes concernées.

DDE :

Le Maire informe qu'il a participé à une réunion au point d'appui de La Motte concernant la décentralisation en présence de M GREGOIRE et que des propos rassurants ont été tenus par le 1^{er} Vice Président du Conseil Général chargé de la voirie. Une Conseillère fait le point sur l'étude de l'espace multigarde de Rémuzat et sur les travaux du camping.

SEANCE DU 2 JUIN 2005

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception

de M. A MAHON représenté.

Buvette de la piscine :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la gérance du snack à 460 € pour les 2 mois et autorise le Maire à signer le marché de gré à gré.

Centre de Loisirs « Lou Galapian » :

La Directrice rejoint l'assemblée et présente au Conseil les différentes activités de l'été. Le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs de la régie du centre de loisirs et demande qu'il y ait une réunion à la rentrée avec les élus des communes ayant des enfants fréquentant le centre. Le Conseil décide de porter la régie d'avance de 1000 à 2000 €

Convention avec les chèques vacances :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 1996 avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le camping municipal et propose au Conseil d'étendre cette convention au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Cette affiliation permettrait à certaines familles de financer une partie des vacances de leurs enfants. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Logiciel du camping :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat de maintenance du logiciel de camping avec la société MIS.

Frais de scolarisation :

Le Maire informe le Conseil que la réunion d'information prévue avec les élus des communes concernées a eu lieu. Les frais de scolarisation 2004/2005 s'élèvent à 397.87 € par enfant. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Loyers communaux :

Le Conseil approuve à l'unanimité la révision annuelle des loyers de l'ancienne gendarmerie.

Remplacement de l'ordinateur de la mairie :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler l'ordinateur du secrétariat qui avait été acheté en 1999 et d'en prendre un plus performant vu l'évolution de l'informatique et des logiciels. L'ancien ordinateur du secrétariat sera mis à la disposition du Centre de Loisirs Sans Hébergement. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Non valeur :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non valeur des côtes irrécouvrables présentées par la Trésorerie.

Jeux Olympiques 2012 :

A la demande de l'Association des Maires de France, la commune apporte sa motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des JO 2012.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil que le dernier compte rendu du Syndicat Départemental d'Énergies, transmis par le Délégué, est à leur disposition.

Prévention routière : Le Délégué, demande l'installation de panneaux de limitation de vitesse sur le chemin de la piscine. Le Maire étudiera la question avec la DDE.

Trésorerie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la proposition du Trésorier du supprimer la permanence du lundi pénalisant ainsi les régisseurs durant la saison touristique.

Parc régional : Un Syndicat Mixte est en cours de création, une charte sera élaborée.

Pont de Benoit : Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la DDAF. Le Service Incendie de la Drôme considère que ce pont présente un intérêt incontestable en matière de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), il indique également que ce pont devrait permettre le passage des engins lourds. Les règles de financement DFCI ont été modifiées et ne permettent plus d'intervention sur des projets qui ne relèvent pas exclusivement de la DFCI. A ce jour ils n'ont pas la possibilité de prévoir s'ils pourront assurer un financement partiel de ce projet sauf s'il reste un reliquat de crédits. La DDAF tient informée la commune.

Piscine : Le remplacement des sables dans le système de filtrage a été effectué. L'ouverture de la piscine est prévue le 1^{er} juillet.

Camping : Les emplacements ont été refaits et des allées créées.

Station d'épuration : Le compresseur des UV a été remplacé.

Plan d'eau : Une réunion est prévue le 14 juin concernant l'étude sur le développement du site et un échange d'idées entre élus des communes adhérentes.

Parking : Un Conseiller fait part de remarques sur le problème de stationnement. Le Maire rappelle que suite à l'élaboration du POS en 1989 les terrains situés sous le village sont en zone ND et ne peuvent être utilisés pour des parkings. Le parking sous la poste sera à disposition des usagers dès cet été. Son aménagement sera réalisé ultérieurement. Le lundi matin, jour de marché, la place des écoles sera ouverte exceptionnellement au stationnement.

Clair matin : Le Maire dément les rumeurs sur le foyer occupationnel. S'il est vrai qu'il n'y a plus de Directeur, un poste est ouvert et une recherche est en cours. La pérennité de ce centre n'est aucunement remise en cause.

La Traverse : Le 2^{ème} Adjoint fait le compte rendu des travaux.

Opération façades : Le 1^{er} Adjoint informe le Conseil que 11 façades sur 14 ont été réalisées sur la 2^{ème} phase qui se termine le 31 décembre 2005. Un Conseiller informe de la création d'un champ de vue vers les Bayles sur un terrain mis à disposition par un particulier.

Arrosage des espaces verts : Le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour racheter des tuyaux d'arrosage à M. CERDAN. Un devis est attendu. L'arrosage sera effectué par les employés communaux. Le Conseil à l'unanimité décide d'augmenter en conséquence les heures de travail hebdomadaire de M. TORTEL. Le Conseil accepte à l'unanimité.